

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU SIVOM DU PAYS DE VAULX  
DU 28 JANVIER 2010**

**Etaient présents :** MERE Philippe  
FAURE Jean-Paul  
BARNEL Annick  
BARRÉ Jean-Claude  
BATTAIL Sylvie (suppléante)  
CASSAGNE Thierry  
LEON Jean-Louis  
PELLISSIER Francis (suppléant)  
RAVANAT Jean-Luc  
REYNIER-POETE Patrick  
TARRO-TOMA Georgette  
TROTIN Mathias

**Ordre du jour :** Compte-rendu de la commission "employés" :  
proposition de primes, avancements d'échelons et de grades, résumé des entretiens professionnels  
Orientations budgétaires 2010 : proposition des deux communes sur les investissements  
Compte-rendu de M. Léon Jean-Louis sur la proposition d'un contrat de maintenance à Fontaine Pelouze  
Informations et questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2009 est approuvé par les membres du comité syndical.

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION "EMPLOYES" :  
PROPOSITION DE PRIMES, AVANCEMENTS D'ECHELONS ET  
DE GRADES, RESUME DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS**

La commission "employés" propose de verser une prime I.A.T. (indemnité d'administration et de technicité) en une seule fois sur l'année écoulée avec application d'un coefficient, et ce après un entretien avec les employés.

**Jean-Louis Léon** conteste la délibération prise suite à la réunion du 15 septembre 2009 qui permet de verser une I.A.T. aux agents Chantal Cassagne et Alain Roizon.

Cette délibération indique des coefficients multiplicateurs aux montants de référence allant de 1 à 8, alors qu'elle n'a pas été votée en réunion du Sivom ; celle-ci n'a pas lieu d'être.

La délibération n° 11-2009 en date du 15 septembre 2009 est annulée.

Concernant la prime 2009, la commission propose de verser une prime de fin d'année de 300 € sur la base d'un temps plein, sauf pour les agents Chantal Cassagne et Alain Roizon.

**Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité, de verser une prime de fin d'année 2009 de 300 € sur la base d'un temps plein, sauf pour Chantal Cassagne et Alain Roizon.**

Pour la demande de prime des agents, le Président propose de leur verser une I.A.T. (indemnité d'administration et de technicité). Il indique que les employés ont été reçus en décembre 2009.

**Après délibération, le comité syndical accepte, à l'unanimité, de verser une prime sous forme d'une I.A.T. aux agents.**

Une discussion est engagée sur son plafonnement. Certains pensent qu'il est nécessaire de la plafonner pour des raisons budgétaires.

Jean-Luc Ravanat précise qu'il existe des textes officiels clairs indiquant que les coefficients multiplicateurs peuvent aller de 1 à 8, il ne comprend pas pourquoi il faut revenir là-dessus.

Jean-Louis Léon explique que les montants doivent être discutés ensemble afin de pouvoir les intégrer au budget.

Il propose de réunir les deux conseils municipaux pour valider le plafonnement de l'I.A.T.

La réunion des deux conseils municipaux est fixée au 05 mars 2010 à 18 heures à Notre Dame de Vaultx.

La commission "employés" propose les avancements d'échelons à l'ancienneté minimum, pour tous les employés concernés.

**Le comité syndical, accepte, à l'unanimité, de suivre la proposition de la commission pour les avancements d'échelon.**

Deux agents sont concernés par les avancements de grade.

Jean-Louis Léon ne souhaitant pas parler des avancements de grade devant le public présent, demande une discussion à huis clos.

**Après délibération, le comité syndical, par 7 voix Pour, 2 voix Contre et 1 Abstention, décide de poursuivre la réunion sur ce sujet à huis clos.**

**Après délibération, le comité syndical, par 5 voix Pour et 5 Abstentions, accepte les changements de grade pour les agents Chantal Cassagne et Alain Roizon.**

Jean-Louis Léon redemande à la commune de Saint Jean de Vaultx de sortir ces deux employés du Sivom.

Un résumé des entretiens professionnels qui ont eu lieu en décembre 2009 est présenté au comité syndical.

Laurence Karst ayant une charge de travail trop importante à l'école, la commune de Notre Dame de Vault propose de rendre les 4 heures effectuées le mercredi après-midi au Sivom pour une affectation à l'école.  
Une contrepartie sera discutée avec mise à plat et comparatif des fiches de poste existantes.

Fin du huis clos.

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010 : PROPOSITION DES DEUX COMMUNES SUR LES INVESTISSEMENTS**

Il était déjà convenu d'acheter une fraise à neige et une balayeuse. Un groupe électrogène et un perforateur sont évoqués.

Concernant le budget de l'eau, la mission pour la composition du dossier d'enquête publique relative à la mise en place des périmètres de protection du captage de Fontaine Pelouze est reconduite (non réalisée en 2009).

## **COMPTE-RENDU DE M. LEON JEAN-LOUIS SUR LA PROPOSITION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE A FONTAINE PELOUZE**

**Jean-Louis Léon** a contacté l'entreprise Pavelec qui propose, pour un contrat de maintenance d'une visite annuelle de la station de Fontaine Pelouze, un prix de 450 € HT.

**Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer un contrat de maintenance pour la station de Fontaine Pelouze avec l'entreprise Pavelec, pour un montant annuel de 450 € HT.**

**Jean-Louis Léon** indique qu'il faut d'une part, réviser la pompe en stock et d'autre part, demander un devis à l'entreprise Pavelec pour son remplacement.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Jean-Louis Léon** propose une réflexion sur la cantine scolaire. Il y aurait une possibilité de faire livrer des repas de La Motte d'Aveillans dans un nouveau local polyvalent à Notre Dame de Vault.

La commission "école" est chargée de travailler sur ce dossier.